



FICHES "REPÈRES" DU RSU 2020

Les communes entre 500 et 999 habitants

Cette Fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR

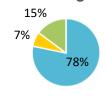
100%

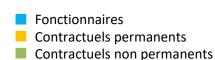
> Les communes entre 500 et 999 habitants représentent 5% des collectivités et établissements publics territoriaux du département des Pyrénées-Orientales au 31/12/2020. 23 communes entre 500 et 999 habitants ont transmis et ont donc leur RSU validé sur les 23 recensées.

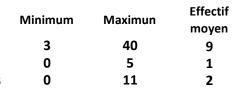
> 275 agents recensés dans ces collectivités dont 215 fonctionnaires, 19 contractuels sur emploi permanent et 41 contractuels sur emploi non permanent - au 31/12/2020.

Effectifs

78% des agents sont fonctionnaires









- 2 contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents
- ⇒ 3 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 49 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

▶ 62% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen
Administrative	27%	47%	29%	3
Technique	64%	42%	62%	6
Culturelle	1%		1%	0
Sportive				0
Médico-sociale	5%	11%	6%	1
Police	2%		2%	0
Incendie				0
Animation	1%		1%	0
Total	100%	100%	100%	10

 90% d'agents relevant de la catégorie C



Effectif moyen

Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C



0 1 9

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 52%

HommesFemmes

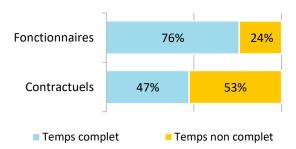
 Le cadre d'emplois des Adjoints techniques représente 53%

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	53%
Adjoints administratifs	21%
Agents de maîtrise	7%
ATSEM	5%
Rédacteurs	4%

Fiche "Repères" du RSU 2020 1/7

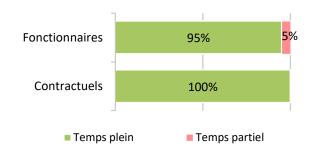
Temps de travail des agents permanents

 76% des fonctionnaires à temps complet contre 47% des contractuels



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

 5% des fonctionnaires à temps partiel contre aucun contractuel



Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	67%	
Culturelle	50%	
Médico-sociale	45%	50%

1% des hommes à temps partiel des femmes à temps partiel

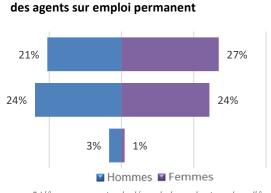
Pyramide des âges

Pyramide des âges

En moyenne, les agents des Les communes entre 500 et 999 habitants ont 48 ans

Âge mo	yen*				
des agents pe	ermanents				
Fonctionnaires	48,50				
Contractuels					
42,50 permanents					
Ensemble des					
permanents 48,01					
Âge mo	yen*				
des agents non	permanent				
Contractuels non 44,33					
permanents	, ,33				





* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

► En moyenne, 10 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 8 fonctionnaires
- > 0 contractuels permanents
- > 1 contractuels non permanents

17 499 heures rémunérées en 2020 par collectivité

Répartition des ETPR permanents moyens par catégorie

Catégorie A 0 ETPR
Catégorie B 1 ETPR
Catégorie C 8 ETPR

Positions particulières

Aucune position particulière

> Moins de un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Fiche "Repères" du RSU 2020 2/7

Mouvements

 En 2020, 1 arrivée d'agent permanent et 1 départ en moyenne par collectivité

En moyenne par collectivité, 0 contractuel permanent nommé stagiaire



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019	Effectif physique au 31/12/2020
10 agents	10 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*					
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020					
Fonctionnaires 3 -2,7%					
Contractuels 7 46,2%					
Ensemble → 0,0%					

 Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	30%
Démission	20%
Fin de contrats remplacants	20%
Mutation	10%
Congé formation indemnisé	5%

 Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	65%
Voie de mutation	20%
Recrutement direct	15%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

- Évolution professionnelle

 Aucun lauréat de concours ou d'examen professionnel en moyenne par collectivité Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

2,0 avancements d'échelon par collectivité

Sanctions disciplinaires

Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020 parmi les 23 collectivités concernées

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations



Montant moyen - Emplois non

Les charges de personnel représentent 33,67 % des dépenses de fonctionnement

Montant moyen*	Budget de fonctionnement	1 211 094 €	Charges de personnel*	407 809 €	—	Soit 33,67 % des dépenses de fonctionnement
----------------	--------------------------	-------------	-----------------------	-----------	----------	---

^{*}Calculé sur les collectivités ayant renseigné un montant

Montant moyen - Emplois permanents

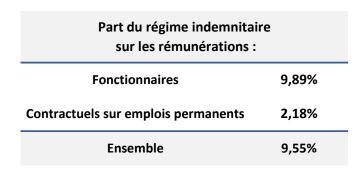
		normononto.
Rémunérations annuelles brutes :	214 663 €	permanents
Primes et indemnités versées :	20 493 €	Rémunérations annuelles
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	2 633 €	brutes :
Nouvelle Bonification Indiciaire :	3 137 €	21 136 €
Supplément familial de traitement :	1 352 €	21 130 €
Indemnité de résidence :	0€	

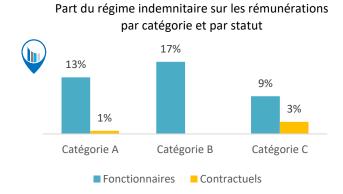
Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catég	Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative	51 280 €	32 214 €	35 678 €		24 362 €	21 986 €	
Technique			36 919 €		23 731 €	14 736 €	
Culturelle					S	S	
Sportive							
Médico-sociale					22 868 €	S	
Police					27 889 €		
Incendie							
Animation					14 630 €		
Toutes filières	51 280 €	32 214 €	36 099 €		23 688 €	17 519 €	

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 9,55 %





- ⇒ 78% des collectivités concernées par des heures supplémentaires et complémentaires, soit 560 heures en moyenne
- Aucune collectivité n'adhére au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

48% des collectivités ont conventionné avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de leurs anciens fonctionnaires

Fiche "Repères" du RSU 2020 4/7

Absences (Agents présents au 31/12/2020)

En moyenne, 14,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire



> En moyenne, 8,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	1,91%	2,34%	1,95%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	4,09%	2,34%	3,95%	0,00%
pour motif médical) Taux d'absentéisme global	4,34%	2.34%	4.17%	0.00%
(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	-		ours d'absence / (nombre t	

> 6,7 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

- 2 accidents* du travail déclarés en moyenne par collectivité concernée
- > 2,5 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 33 jours d'absence consécutifs par accident du travail

*nombre moyen

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

0,8 travailleur handicapé employé sur emploi permanent en moyenne par collectivité concernée



- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 4 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 4 en catégorie C
- ⇒ 5 € de dépenses en matière de handicap par collectivité

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Moins de un assistant de prévention désigné dans la collectivité en moyenne

FORMATION

2 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations: 228 € Coût par jour de formation: 101 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

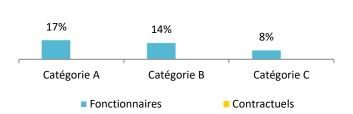
35% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Fiche "Repères" du RSU 2020 5/7

Formation (Agents présents au 31/12/2020)

 En 2020, 8,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



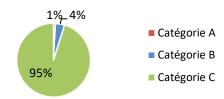
 2 707 € ont été consacrés à la formation par collectivité en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	68 %
Autres organismes	28 %
Frais de déplacement	3 %

 4 jours de formation suivis par les agents permanents par collectivité

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :



> 0,4 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	85%
Autres organismes	15%

- Action sociale et protection sociale complémentaire

 Participation des collectivités à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	3 544 €	3 420 €
Montant moyen par bénéficiaire	136 €	92 €

L'action sociale des collectivités

26% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales propre à leur collectivité

22% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales inter-collectivité

9% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents

43% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents via un COS

Relations sociales

Jours de grève

9

Aucune collectivité n'est concernée par des jours de grève

Fiche "Repères" du RSU 2020 6/7

Précisions méthodologiques

1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019
- ²Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence x 100 Nombre d'agents au 31/12/2020 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2021 Version 3

Fiche "Repères" du RSU 2020 7/7

^{*} Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.